

POURQUOI CETTE FICHE ?

Cette fiche recense les **points de vigilance** à connaître pour des travaux d'**isolation thermique des murs par l'extérieur**. Les informations et/ou conseils sont neutres et fournis de manière gratuite. Ils sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments que vous avez présentés ou demandés. Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et conseils donnés par un(e) **Conseiller(ère) France Rénov'** relèvent de votre seule responsabilité. La responsabilité du/de la Conseiller(ère) France Rénov' et de la structure accueillant l'Espace Conseil France Rénov' ne pourra en aucun cas être recherchée.

Vous pouvez remettre cette synthèse aux professionnels que vous allez solliciter (bureaux d'études, artisans...), afin qu'ils réalisent une analyse adaptée à vos souhaits ou qu'ils vous fournissent des devis correspondants à vos attentes.

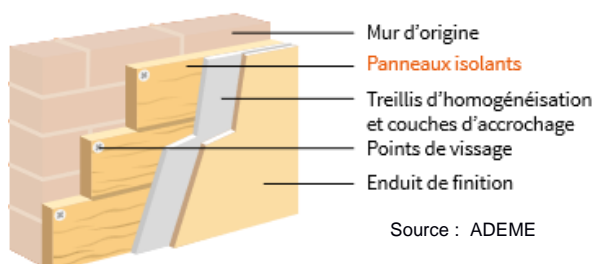
RECOMMANDATIONS

- **Consulter 2 ou 3 entreprises**
- **Recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)** est indispensable pour l'obtention des aides : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>
- **Demander les références des artisans** en leur faisant préciser leurs agréments et des informations sur les installations qu'ils ont déjà réalisées (photos, fiches techniques).

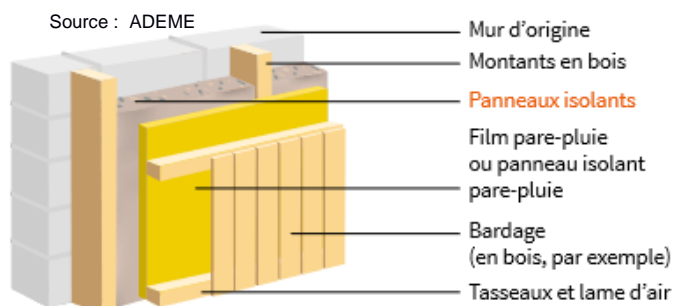
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TECHNIQUES COURANTES

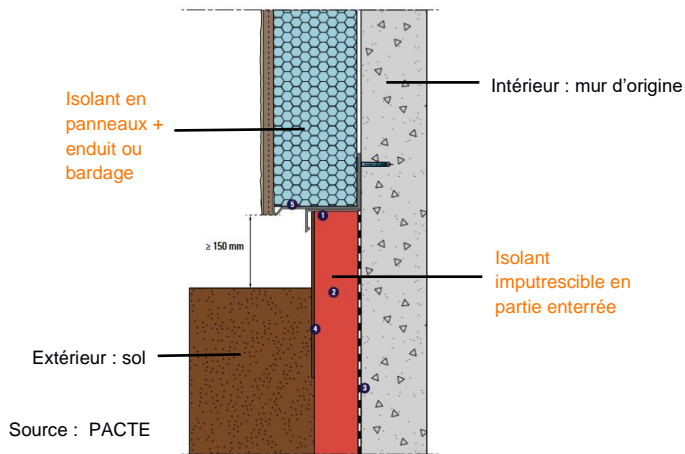
Fixation mécanique



Ossature rapportée



POINTS DE VIGILANCE



Distance réglementaire entre l'isolation et le sol

Le Code de la Construction impose un départ à 15 cm du sol. Il est conseillé de prévoir une rupture de capillarité et le traitement du pont thermique avec un isolant hydrofuge semi-enterré.



Source : AJENA – Rénov'ACT

Bien gérer les interfaces entre les parois avec la toiture, le plancher bas, les baies vitrées et les fondations pour assurer la continuité de l'isolation, éviter les ponts thermiques et traiter l'étanchéité à l'eau et à l'air.

Penser à la gestion des points singuliers : sortie de ventouse, accessoires de fixation (descente d'eau pluviale, gonds de volets battants déportés, éclairage, stores...)

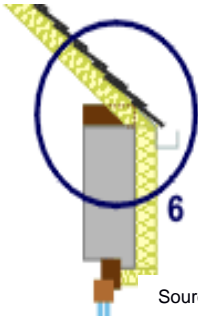
Éviter d'enfermer l'humidité dans les parois : (ex. : remontée capillaire sur mur ancien, eau pluviale, ...)

Pour un meilleur transfert de la vapeur d'eau dans la paroi, les isolants perspirants et capillaires sont fortement recommandés sur les murs en pierre hourdés à la chaux/terre (laines végétales de type laine de bois, de chanvre, ouate de cellulose...). Avant toute intervention, il faut identifier si possible la source de l'humidité présente.

Veiller à protéger vos isolants de la pluie et du soleil lors de leur stockage avant la pose.

Jonction haut de mur/toiture

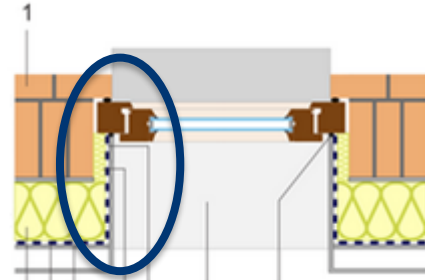
Continuité de l'isolant et étanchéité à l'air et à l'eau



Source : AJENA – Rénov'ACT

Traitement pont thermique baies

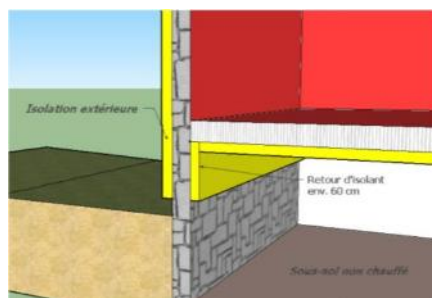
Isolation du tableau et des appuis de menuiseries...



Source : AJENA – Rénov'ACT

Traitement pont thermique du plancher bas

Continuité de l'isolant et étanchéité à l'air et à l'eau : pour une maison sur sous-sol, l'isolant doit descendre sous le niveau de la dalle afin de couper le pont thermique.



Source : AJENA – Rénov'ACT

INDICATEURS DE COMPARAISON

Résistance thermique (R) en $m^2.K/W$	C'est la capacité d'un matériau, pour une épaisseur donnée, à s'opposer au passage d'un flux de chaleur. Plus R est grand, plus le matériau est isolant.
Densité de l'isolant en kg/m^3	Plus l'isolant est dense, moins il est sensible au tassement et meilleur est le confort d'été.
Résistance à la vapeur d'eau Sd en mètres	Plus le Sd est grand, plus le matériau est résistant à la vapeur d'eau.
Perspirant	Caractérise un matériau qui laisse passer la vapeur d'eau.
Capillaire	Caractérise un matériau qui laisse passer l'eau sous forme liquide.

CRITÈRES TECHNIQUES POUR LES AIDES FINANCIÈRES

Les **principaux critères** à respecter pour bénéficier d'aides financières pour **l'isolation des murs par l'extérieur** sont :

- Résistance thermique additionnelle de l'isolant **$R \geq 3,7 m^2 K/W$**
- Matériaux certifiés **ACERMI** ou équivalent.



Pour connaître l'ensemble des **critères techniques obligatoires** pour bénéficier des aides financières, renseignez-vous auprès de votre **conseiller(ère) France Rénov'**.

Vous pourrez lui adresser des **devis de travaux** pour **analyse** et vérification de ces critères.

Un guide des aides nationales est également disponible sur le site <https://france-renov.gouv.fr>

COMMENTAIRES / REMARQUES



À tout moment, n'hésitez pas à contacter votre conseiller(ère) France Rénov' !

Toutes les images sont issues des guides ADEME, de la photothèque ou du site « Rénov'ACT », libre de droit, sauf indications contraires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE, vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès à vos données personnelles, vous pouvez demander leur rectification, leur effacement ou une limitation du traitement vous concernant dans certains cas précis. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant, sauf lorsque le traitement répond à une obligation légale ou lorsque ce droit d'opposition a été écarté par une disposition expresse de l'acte autorisant le traitement. Vous pouvez également demander la portabilité de vos données, pour des motifs légitimes et dans les conditions fixées par la loi.